

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 12 avril 2018

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés : Lionel BEAUPERE, Amélie PEREIRA

Secrétaire de séance : Christophe RONGET

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2018.

A L'ORDRE DU JOUR

Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes pour l'année 2018 soit :

- taxe d'habitation 13
- foncier bâti 12.2
- foncier non bâti 27

Présentation et vote des budgets

1) Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune 2018, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 449 524 €
- Dépenses et recettes d'investissement 258 172 €

Détail des programmes du budget d'investissement 2018

347	Voirie	121 000 €
348	Eglise tabernacle et estrade	2 000 €
351	Chaises salle polyvalente	1 200 €
352	Panneau place de l'église	1 500 €

2) Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'assainissement 2018, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes d'exploitation 21 768 €
- Dépenses et recettes d'investissement 46 611 €

Détail des programmes du budget d'investissement 2018

18	Schéma directeur	36 000 €
19	Disperseur	1 880 €

3) Lotissement du Vernay

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du lotissement du Vernay 2018, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 39 486 €
- Dépenses et recettes d'investissement 36 809 €

4) Hôtel du Port

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'Hôtel du Port 2018, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 43 859 €
- Dépenses et recettes d'investissement 52 715 €

Budget assainissement Schéma directeur d'assainissement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'aide au financement de son étude.

L'estimation s'élève à 35 984€ HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux : 35 984 €	Agence de l'eau	50%
	Département	30%
	Autofinancement	20%

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au marché.

Suppression de la délibération du 26.06.2009 concernant la sono

La délibération du 26 juin 2009 concernant le règlement d'utilisation de la sono est supprimée.

Suppression de la régie enveloppes

N'ayant plus lieu d'exister la régie créée le 10 juin 2010 pour la vente d'enveloppes préimprimées avec le logo de la commune est supprimée.

Devis enfouissement de la ligne téléphonique aux « Louages Blancs »

Suite à l'enfouissement du réseau basse tension sur le poste de « Troncelle » réalisé par le SDE, il est proposé au Conseil Municipal de profiter des travaux pour enfouir le réseau téléphonique du village des « Louages Blancs ». La participation financière de la commune est de 50% et est estimée à 3 000€. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'enfouissement du réseau et souhaite que la contribution communale soit étalée sur 5 ans.

Devis Desmoules

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société Desmoules pour la fourniture d'un disperseur en polyester. La dépense fera l'objet d'un programme d'investissement au budget assainissement 2018.

Questions diverses

Préparation du 14 juillet

Le Conseil Municipal décide de maintenir la manifestation à la salle polyvalente.

Courrier d'Aloïs Sarmiento et d'Amélie Chaponneau

Suite à la demande de Monsieur SARMENTO et de Madame CHAPONNEAU pour installer à leur frais un miroir de sécurité sur le panneau d'arrêt de bus situé en face de leur sortie de garage, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande étant entendu que les dépenses seront à la charge exclusive des demandeurs.